

La liberté des mers

Type de contenu : Texte

Titre(s) : La liberté des mers : = Mare liberum / Grotius ; [traduite du latin avec une préface et des notes par A. Guichon de Grandpont, ...] ; [introduction de Charles Leben]

Auteur(s) : Grotius, Hugo (1583-1645)

Autre(s) auteur(s) : Guichon de Grandpont, Alfred (1807-1906)

Autre(s) responsabilité(s) : Leben, Charles (1945-....)) (Préfacier)

Adresse bibliographique : Paris : Ed. Panthéon-Assas, impr. 2013

Description matérielle : 1 vol. (153 p.) : 1 portr. en front., couv. ill. ; 24 cm

Collection : Les Introuvables ISSN 1292-4431

ISBN : 979-10-90429-30-7 (br.)

EAN : 9791090429307

Appartient à la collection : Les Introuvables ISSN 1292-4431

Titre parallèle : [Mare liberum.]

Autre variante du titre : [Dissertation de Grotius sur la liberté des mers.]

Note(s) : Texte en latin et traduction française en regard

Comporte une 2e page de titre représentant celle de l'ouvrage original de 1845 en fac-similé

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 141-144. Notes bibliogr. Index

Résumé ou extrait : En 1609, paraissait, sans nom d'auteur, un court texte sur la liberté des mers (Mare Liberum sive de jure quod batavis competit ad indicana commercia, dissertatio) qui était promis à un retentissement considérable non seulement à son époque mais également dans les siècles qui allaient suivre. L'auteur de ce texte était un jeune juriste hollandais, Hugo de Groot, qui passera à la postérité sous le nom de Grotius (1583-1645). Si celui-ci n'est pas, comme on le dit parfois, l'inventeur du droit international public ou plutôt, dans le langage de cette époque, du droit des gens, il n'en est pas moins l'un des principaux pères fondateurs. Le Mare Liberum, réédité ici, a pour objectif de défendre le droit de naviguer et de commercer pour tout navire à travers le monde. Grotius se faisait ainsi le défenseur des intérêts de son pays et plus particulièrement des intérêts de la Compagnie hollandaise des Indes orientales qui se heurtait aux prétentions des Portugais qui considéraient, sur divers fondements, qu'ils avaient le

monopole de la navigation et du commerce dans cette partie du monde. Grotius réfute un par un tous les arguments présentés par les Portugais (et par les Espagnols) pour justifier leurs revendications. Son opuscule allait déclencher une polémique doctrinale de première importance pour la cristallisation et la formalisation du droit international de la mer. Sans reprendre toutes les thèses de Grotius, le droit international positif, au XIXe et dans la première partie du XXe siècle, consacrera la victoire du principe grotien de la liberté des mers. Celui-ci ne sera remis en cause que dans la deuxième moitié du XXe siècle avec un nouveau droit de la mer issu de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982. Le texte publié ici est la traduction de A. Guichon de Grandpont datant de 1845, auquel on a adjoint, en regard, le texte latin, ainsi qu

Sujet - Nom commun : Droit de la mer
Liberté des mers

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Ouvrages avant 1800
Ouvrages avant 1800